

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers

En exercice : **23**

Présents : 16

Votants : 22

L'an deux mil seize, le lundi 04 juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune du Touvet, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Laurence THERY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Mercredi 29 juin 2016 en envoi postal. Jeudi 30 juin 2016 en envoi dématérialisé.

Présents : ANSANAY Emmanuelle, BACHELOT Cécile, CHARPENTIER Vincent, GEORGES Stéphane, GONNET André, GUILLON Dominique, JACQUIER Patricia, LAGUIONIE Brice, LARGE Sylvie, MICHELONI Christine, POURCHON Franck, RAFFIN Adrian, RATAHIRY Gaëlle, THERY Laurence, VEUILLEN Pascal, VUILLERMOZ-GENON Annie.

Absents excusés : BRIAT Arnaud (pouvoir donné à VUILLERMOZ-GENON Annie), LEJEUNE Gilles (Pouvoir donné à ANSANAY Emmanuelle), MOURETTE Jean-Louis (Pouvoir donné à THERY Laurence), MOUSSY Aude (pouvoir donné à GONNET André), NOLLY Michel (Pouvoir donné à POURCHON Franck), SAEZ Brigitte (pouvoir donné à CHARPENTIER Vincent).

Absent non excusé : FELTZ Corinne

Secrétaire de Séance : RAFFIN Adrian

Début de séance : 20h06

Adoption du Procès-verbal du Conseil municipal du 23 mai 2016

**Le Conseil municipal adopte
à l'unanimité**

**Retour sur les décisions du Maire en application de la délibération n° 5 du 28 mars 2014
(article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales)**

Présentations sans délibération

Rapport annuel de VEOLIA sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
Unanimité

Rapport annuel du distributeur Gaz Réseau distribution France (GrDF)
Unanimité

Délibérations

Objet : Place libre 2016 – convention avec la commune de Saint-Bernard du Touvet

n°1: 04/07/2016

Rapport de présentation :

Madame Dominique Guillon, adjointe à la culture et au patrimoine de la commune du Touvet, expose:

2016 verra la 5^{ème} édition du festival Place Libre, manifestation basée sur les arts de rue et le spectacle vivant qui a pris toute sa place dans les animations estivales organisées dans le Grésivaudan.

Fort de ce succès, la commune de Saint-Bernard du Touvet a souhaité cette année s'associer à ce festival. Place Libre débutera donc le vendredi 26 août au Touvet et s'achèvera le 28 à Saint-Bernard du Touvet.

Une convention entre les deux communes est nécessaire afin de préciser les modalités d'organisation et de financement du festival. Le projet de convention est joint à la présente délibération.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention joint en annexe,

AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention.

**Le Conseil municipal adopte
à l'unanimité**

Objet : Convention avec ERDF de mise à disposition de données numériques

n°2: 04/07/2016

Rapport de présentation :

Dans le cadre des missions d'examen des autorisations d'urbanisme mais aussi des déclarations de travaux sur le domaine public, les services de la commune sont

régulièrement conduits à consulter les documents cadastraux. Pour être pleinement efficaces, ces consultations doivent naturellement superposer l'état parcellaire en surface mais aussi les réseaux qu'ils soient enterrés ou aériens.

Si ces données sont déjà en possession des services, il apparaît nécessaire de pouvoir les récupérer auprès des concessionnaires dans un format numérique compatible avec celui du cadastre : format SIG (Système d'Information Géographique)

Ce service est proposé gratuitement par ERDF, comme indiqué dans le projet de convention ci-joint. Il est donc proposé de signer cette convention afin de pouvoir disposer de ce service.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention joint en annexe,

AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention.

**Le Conseil municipal adopte
à l'unanimité**

Objet : Achat d'une parcelle en zone AU du PLU située Aux Aliquets , cadastrée section AD n°75 pour une superficie de 1086 m²

n°3 : 04/07/2016

Rapport de présentation :

Dans le cadre de la constitution d'une réserve foncière, la commune cherche à acquérir des parcelles situées en zone AU du PLU.

Un accord amiable a été trouvé avec les propriétaires de la parcelle AD 75 d'une superficie de 1086 m² pour l'acquisition par la commune pour un montant de 1086 €.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- de décider d'acheter le terrain situé Aux Aliquets, cadastré section AD n°75 à un prix de 1086 €.
- d'autoriser le maire à réaliser toutes les formalités et à signer tous les actes relatifs à cette acquisition.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'acheter le terrain situé Aux Aliquets, cadastré section AD n°75 à un prix de 1086 €

AUTORISE le maire à réaliser toutes les formalités et à signer tous les actes relatifs à cette acquisition.

**Le Conseil municipal adopte
à l'unanimité**

Objet : Cession au Département de l'Isère d'un terrain pour installation d'un nœud de raccordement optique pour le RIP Isère THD

n°4 : 04/07/2016

Rapport de présentation :

Le Département de l'Isère s'est engagé dans l'établissement d'un Réseau d'Initiative Publique visant à la mise en œuvre d'une infrastructure Très Haut Débit (RIP Isère THD) qui sera le support d'un accès Internet à très haut débit pour le territoire isérois.

Dans ce cadre, la Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan dont notre commune est membre, a été informée des modalités de mise en œuvre du réseau et sollicitée pour le montage financier de cette opération.

Pour la constitution du RIP Isère THD, le Département doit devenir propriétaire des terrains d'accueil des nœuds de raccordement optique (NRO), bâtiments techniques dont l'objet est d'interconnecter les réseaux.

Après échange et avis, il ressort que le terrain communal composé des parcelles section AH numéros 165, 166, 167, 168 et 169 au lieu-dit « La Choquette » est le mieux positionné et que le Département a demandé à notre collectivité de lui céder une partie de cette parcelle sur une emprise comprise entre 120 et 200 m².

Le Département sollicite une cession à titre gratuit compte tenu de l'intérêt public du projet et du surcoût pour les collectivités en cas de cession aux conditions du marché.

Le Département prendra en charge la totalité des frais afférents à cette cession, dont les frais d'arpentage et de rédaction de l'acte administratif.

La délibération actant cette cession, et visant l'avis du Service de France Domaines ne pourra être prise qu'après les formalités de consultation dudit service et de réalisation du document d'arpentage. Cependant, afin de permettre au Département de commencer ces travaux au plus vite, le Conseil municipal peut autoriser le Département à prendre possession par anticipation de la parcelle nécessaire.

Considérant l'intérêt général qui s'attache au réseau d'initiative publique établi par le Département de l'Isère,

Considérant que la parcelle objet de la cession sera affectée au service public départemental des réseaux et services locaux de communications électroniques,

Considérant que le réseau départemental permettra de développer l'accès à Internet à très haut débit pour les Isérois,

Il est proposé d'approuver cette cession et d'autoriser Madame le Maire à signer les documents afférents.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le principe d'une cession au Département de l'Isère à titre gratuit d'une partie du terrain communal composé des parcelles section AH numéros 165, 166, 167, 168 et 169 au lieu-dit « La Choquette » sur une emprise de 200m² maximum,

AUTORISE le Maire à donner mandat au Département pour le dépôt d'un permis de construire d'un NRO sur cette parcelle

AUTORISE le Département à prendre possession par anticipation de l'emprise nécessaire au projet et à commencer les travaux sur cette parcelle avant la formalisation du contrat de cession.

**Le Conseil municipal adopte
à l'unanimité**

Objet : Réalisation de jardins partagés : Demande de subvention au titre des "aides exceptionnelles aux collectivités territoriales" – crédits répartis par la Commission des Finances de l'Assemblée nationale

n°5 : 04/07/2016

Rapport de présentation :

Dans le cadre du projet de réaménagement du site du Bresson, la commune envisage la réalisation de jardins partagés. L'objectif de ce projet est d'offrir aux habitants de la commune un nouvel espace de vie sociale, permettant en particulier à ceux ne disposant pas de jardin d'avoir accès à une parcelle cultivable au sein de jardins dits partagés. L'ensemble des usagers de ces jardins gèrera un espace commun disposant sur place des moyens nécessaires à son fonctionnement et à son entretien, le tout s'intégrant dans le projet global d'aménagement du secteur du Bresson.

L'implantation de ces jardins dans ce secteur a fait l'objet d'une réflexion approfondie intégrant les conditions d'accès à ce site. Plus précisément, elle est envisagée entre les parkings de la salle d'animation rurale et Parette. D'une superficie de 2100 m², elle permet d'envisager la réalisation d'une vingtaine de parcelles.

Ce projet se développera en parallèle avec d'autres projets de jardins dits pédagogiques menés par des tiers, l'ensemble étant complémentaire.

Afin de financer ce projet, dont la réalisation est programmée au cours de l'année 2017, il est proposé de solliciter Pierre Ribeaud, Député de l'Isère, pour une subvention au titre des "aides exceptionnelles aux collectivités territoriales" – crédits répartis par la Commission des Finances de l'Assemblée nationale ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

VALIDE la réalisation du projet de réalisation de jardins partagés dans le secteur du Bresson, entre les parkings de la SAR et Paretti,

DECIDE d'autoriser le Maire à solliciter une subvention de 15 000 € au titre du programme "aides exceptionnelles aux collectivités territoriales" – crédits répartis par la Commission des Finances de l'Assemblée nationale pour le projet de réalisation de jardins partagés.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-joint.

Plan de financement

<i>Financement</i>	Montant de la subvention	Date de la demande	Date d'obtention (le cas échéant)
<i>Département</i>			
<i>Région</i>			
<i>Etat</i>			
<i>Union Européenne</i>			
<i>Autres financements publics (réserve parlementaire)</i>	15 000	12/07/2016	
Sous-total (total des subventions publiques)	15 000		
Autofinancement	23 000		
TOTAL	38 000		

N.B. : Les coûts sont indiqués HORS TAXES

Le Conseil municipal adopte
à l'unanimité

Objet : Tableau des effectifs – Filière technique - Création d'un poste de technicien territorial

n°6 : 04/07/2016

Rapport de présentation :

Sur proposition de la commune, le responsable des ateliers municipaux de la commune a été promu au grade de technicien territorial lors de la réunion de la CAP du centre de gestion qui s'est tenue le 29 mars dernier.

Par délibération du 11 avril 2016, le Conseil municipal a validé la promotion de cet agent au 1^{er} juillet et décidé de supprimer du tableau des effectifs le poste d'agent de maîtrise principal, occupé par cet agent.

Afin de permettre cette promotion, il est proposé de créer, au 1^{er} juillet 2016 un poste de technicien territorial.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de créer au tableau des effectifs un poste de technicien territorial à temps complet au 1^{er} juillet 2016.

**Le Conseil municipal adopte
à l'unanimité**

Objet : Suppression de l'indemnité administrative de technicité (IAT) au cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux - Mise en place d'une prime de service et de rendement (PSR) au cadre d'emploi des techniciens territoriaux

n°7 : 04/07/2016

Rapport de présentation :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

Vu la loi n° 84 -53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1^{er} alinéa de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

Vu le décret n° 2009-1558 du 15 décembre 2009 relatif à la prime de service et de rendement,

Vu l'arrêté du 15 décembre 2009 fixant les montants des primes de service et de rendement,

Par délibération en date du 03 juillet 2016, le Conseil municipal a décidé d'attribuer une indemnité administrative de technicité à l'agent responsable des ateliers municipaux de la commune.

Cet agent a été promu au grade de technicien territorial lors de la réunion de la CAP du centre de gestion qui s'est tenue le 29 mars dernier. Le Conseil municipal a alors décidé de valider la

promotion de cet agent à ce grade au 1^{er} juillet 2016 et de supprimer du tableau des effectifs le poste d'agent de maîtrise principal, occupé par cet agent.

Afin de prendre en compte cette évolution de carrière et d'adapter le régime indemnitaire de cet agent, il est proposé :

- de supprimer l'indemnité administrative de technicité (IAT) du grade d'agent de maîtrise principal (cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux)
- de mettre en place une prime de service et de rendement (PSR) au grade de technicien territorial (cadre d'emploi des techniciens territoriaux)

Les taux annuels de base de la PSR sont fixés par arrêté ministériel. A ce jour, le taux annuel de base appliqué au grade de technicien territorial est de 1010€. Si l'agent est seul de son grade dans les effectifs, l'attribution individuelle peut être fixée en prenant en compte le double du taux annuel de base.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de supprimer l'indemnité administrative de technicité (IAT) au grade d'agent de maîtrise principal (cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux) à compter du 1^{er} juillet 2016

DECIDE de mettre en place une prime de service et de rendement (PSR) au grade de technicien (cadre d'emploi des techniciens territoriaux) à compter du 1^{er} juillet 2016

PRECISE que le montant annuel de cette PSR est fixé à 2020 €.

PRECISE que la prime de service et de rendement fera l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants ou les taux seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.

**Le Conseil municipal adopte
à l'unanimité**

Objet : Tableau des effectifs - Filière administrative : Suppression d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe - Création d'un poste de rédacteur territorial

n°8 : 04/07/2016

Rapport de présentation :

A la suite du départ de l'agent occupant les fonctions de chargée de l'accompagnement de la vie associative et d'assistante administrative et financière des services techniques et de la mutation interne sur ce poste de l'agent occupant les fonctions d'adjoint de la vie scolaire, un agent est recruté à compter du 11 juillet 2016 sur les fonctions d'adjoint du directeur de la vie scolaire et des ALSH. Cet agent est recruté sur un poste de rédacteur à temps complet.

Il est donc proposé :

- de supprimer un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe
- de créer un poste de rédacteur à temps complet au 11 juillet 2016.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de supprimer du tableau des effectifs au 1^{er} juillet 2016, un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet

DECIDE de créer au tableau des effectifs au 11 juillet 2016, un poste de rédacteur territorial à temps complet.

**Le Conseil municipal adopte
à l'unanimité**

Objet : Tableau des effectifs - Dispositifs emplois aidés : Reconduction de deux postes en emploi d'avenir au service scolaire - Création d'un poste en emploi d'avenir et d'un poste en CAE au service scolaire

n°9 : 04/07/2016

Rapport de présentation :

Depuis le 1er novembre 2012, le dispositif « emplois d'avenir » est entré en vigueur. Créé par la loi n° 2012-1189 du 26 octobre 2012, ce dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes peu ou pas qualifiés par contrat aidé.

La commune a souhaité s'engager dans ce dispositif dès 2013 et a procédé au recrutement de trois agents : deux dans le service vie scolaire/jeunesse, un au sein des services techniques.

Deux de ces agents ont quitté la collectivité au cours ou à l'issue de leur contrat dans un objectif de réorientation professionnelle tout en mettant à profit les expériences et les compétences acquises au Touvet.

Compte tenu de l'intérêt pour la commune de ce dispositif et de la volonté de mener une politique d'insertion par l'activité et de formation professionnelle, il est proposé :

- de renouveler, pour un an, du 1^{er} août 2016 au 31 juillet 2017, un poste d'emploi d'avenir au service scolaire/jeunesse
- de renouveler, pour un an, du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017, un poste d'emploi d'avenir au service scolaire/jeunesse
- de créer, pour un an, du 1^{er} août 2016 au 31 juillet 2017, un poste en emploi d'avenir et un poste en contrat d'accompagnement dans l'emploi au service scolaire/jeunesse

Pour rappel, ces postes sont renouvelables et incluent une formation continue pour les personnes titulaires de ces contrats (BAFA, BPJEPS, BAPAAT : en fonction du profil des jeunes recrutés en tant qu'animateur).

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de renouveler, pour un an, du 1^{er} août 2016 au 31 juillet 2017, un poste d'emploi d'avenir au service scolaire/jeunesse

DECIDE de renouveler, pour un an, du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017, un poste d'emploi d'avenir au service scolaire/jeunesse

DECIDE de créer, pour un an, du 1^{er} août 2016 au 31 juillet 2017, un poste en emploi d'avenir et un poste en contrat d'accompagnement dans l'emploi au service scolaire/jeunesse

**Le Conseil municipal adopte
à la majorité
(2 abstentions : CHARPENTIER
Vincent, SAEZ Brigitte)**

Questions orales de l'opposition et réponses apportées par Madame le Maire

Question n° 1 :

Lotissement de la Conche :

Lors de la réunion publique des habitants de la Conche ont signalé l'état déplorable du terrain au promoteur. Le promoteur s'était engagé à procéder au nettoyage du terrain dès l'obtention de son permis de construire. Pouvez-vous nous communiquer des informations sur l'état de ce dossier ? Pouvons-nous envisager de rappeler au promoteur son engagement ?

Réponse :

La situation n'est pas tout à fait celle que vous décrivez puisque ce n'est pas le promoteur mais le propriétaire du terrain qui s'était engagé à procéder à l'entretien de celui-ci.

J'ai récemment été en contact avec lui et cet engagement lui a été rappelé par écrit. Il devrait donc prochainement faire réaliser ces travaux d'entretien.

Plus globalement, la commune est très attentive à cette question de l'entretien des terrains en cœur de village et de bourg. Nous rappelons régulièrement aux propriétaires leurs obligations et dans des cas bien particuliers, notamment lorsque les propriétaires sont des personnes âgées qui n'habitent plus la commune, il arrive que ce soit les agents des services techniques qui procèdent aux travaux d'entretien et de fauchage, en contrepartie d'une facturation de ce service, dont le tarif a été voté par le Conseil municipal.

Question n°2 :

Travaux de la grande rue :

En tant qu'élus de la commune, nous nous trouvons fort dépourvus quand les habitants nous demandent des informations sur les travaux.....

Pouvez-vous nous présenter un planning « succinct » des travaux : nombre de tranches ?

Date de début ? date de fin ?

Quelle procédure avez-vous utilisée pour le passage des marchés ? Comment avez-vous réparti le Budget : surface par rapport aux réseaux ?

Réponse :

Comme vous n'avez pu que le remarquer, l'édition d'été du magazine municipal contient une présentation très précise de ces travaux. Travaux qui consistent donc d'abord en un chantier de reprise des réseaux humides et secs. C'est ce chantier qui se déroulera en 2016, en deux phases, d'abord de la boulangerie de M. Metay jusqu'au parking de la mairie (de juillet à fin septembre) puis du parking de la mairie à la boucherie de M. Gherardi (de fin septembre à décembre). Ce calendrier n'est bien évidemment que prévisionnel puisque tout chantier peut être soumis à des aléas, notamment météorologiques. Néanmoins cette organisation permet

de maintenir en permanence l'accès au parking de la mairie, important pour les commerçants.

La seconde tranche de ces travaux, celle des aménagements de surface se déroulera au printemps 2017, sans doute avec la même organisation préservant l'accès au parking.

La procédure retenue pour les travaux de la première tranche (celle des réseaux) a été la mobilisation du marché à bons de commande voirie et réseaux de la commune, dont le lauréat est le groupement SER TPR, TPB, Gherardi.

Enfin, la répartition de l'enveloppe financière entre les réseaux et les travaux de surface s'est faite sur la base de la proposition du maître d'œuvre de la commune et sur celle du bordereau de prix unitaire du marché à bons de commande voirie et réseaux.

Question n°3 :

Gre'sy :

Nous saluons l'installation de l'association Gre'sy au Touvet dans des bâtiments privés. Malgré l'unanimité des élus locaux sur l'intérêt de l'association, Gré'Sy ne peut pas se développer par manque de surface... Gré'sy pourrait créer une vingtaine emplois rapidement, si la CCPG lui mettait à disposition les batiments de 600m² situés en face du Carré des Lys à la Terrasse . En tant que Vice- Présidente en charge de l'aménagement et du foncier, vous êtes en charge de la gestion de ce bâtiment, pouvez vous nous tenir informer sur les points bloquants ? Quelles actions envisagées vous de mener pour débloquer la situation ?

Réponse :

Cette question ne relève pas de la compétence du Conseil municipal mais de celle de l'intercommunalité. Je vais néanmoins vous apporter quelques éléments d'information à ce stade du dossier en indiquant toute l'attention portée par l'exécutif et les différents vice-présidents de la communauté de communes concernés par ce projet.

La mobilisation s'est opérée en plusieurs temps: d'abord par une recherche de foncier et de bâtiment à même d'accueillir les activités proposées par Gre'sy qu'il s'agisse de bâtiments publics ou privés pour lesquels la Communauté de Communes s'est à chaque fois engagée à porter la réhabilitation. Plusieurs scenarii sont d'ailleurs explorés concomitamment Ensuite par un rôle de facilitateur et de mise en contact entre les propriétaires des bâtiments et les représentants de Gré'sy. Enfin, par un accompagnement institutionnel pour faire connaître Gré'sy et ses projets et faciliter leur mise en place et développement.

De mes contacts réguliers avec M. Reynaud, ce développement est bien en cours actuellement pour la partie concernant la création d'emplois relatifs au traitement des "chiffons", même si le délai est un peu long.